



DOSES ET USAGES

Usages homologués	Cultures couvertes	Cibles	Doses	Stade d'application	DAR	ZNT
Avoine*Rouille couronnée	Avoine	Rouille couronnée	1 L/ha	BBCH30-69	F (jusqu'à BBCH 69)	5 m (dont DVP 5 m)
Blé*Fusarioses	Blé, épeautre, triticale	Fusarioses sur épis	1 L/ha	BBCH30-69	F (jusqu'à BBCH 69)	5 m (dont DVP 5 m)
Blé*Oïdium(s)		Oïdium(s)				
Blé*Rouille(s)		Rouille brune, rouille jaune				
Blé*Septoriose(s)		Septoriose(s)				
Lin*Oïdium(s)	Lin textile	Oïdium(s)	1 L/ha	-	Non concerné	20 m (dont DVP 20 m)
Lin*Septoriose et kabatiella (polyspora)		Septoriose(s), brunissure (polyspora)				
Orge*Helminthosporiose et ramulariose	Orge	Helminthosporiose (Drechsletra teres)	1 L/ha	BBCH30-69	F (jusqu'à BBCH 69)	5 m (dont DVP 5m)
Orge*Oïdium(s)		Oïdium(s)				
Orge*Rhynchosporiose		Rhynchosporiose				
Orge*Rouille(s)		Rouille jaune, rouille naine				
Porte graine*Maladies diverses	Porte graine mineures	Maladies diverses	1 L/ha	-	Non concerné	20 m (dont DVP 20 m)
Seigle*Rhynchosporiose	Seigle	Rhynchosporiose	1 L/ha	BBCH30-69	F (jusqu'à BBCH 69)	5 m (dont DVP 5 m)
Seigle*Rouille(s)		Rouille brune				

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides
Ne pas utiliser les sous-produits des cultures traitées en alimentation humaine ou animale pour les usages sur le lin.

MODE D'ACTION

MYSTIC® EW est un fongicide à base de tébuconazole (famille des triazoles). Grâce à ses propriétés systémiques, il agit de manière préventive ou curative et est efficace sur un très grand nombre de maladies.

SÉLECTIVITÉ

MYSTIC® EW fait preuve d'une bonne sélectivité sur l'ensemble des cultures sur lequel il est autorisé. On peut parfois observer sur blé, dans certaines conditions, l'apparition de légères ponctuations sans effet sur le développement de la culture.

Eviter de traiter sur des cultures en état de stress hydrique, mal implantées en sols séchant ou ayant subi de fortes amplitudes de température.

En cas de sécheresse exceptionnellement prolongée, éviter de traiter les blés durs mal implantés et en situation de sols séchant.

PÉRIODE D'EMPLOI

Sur blé: application du stade redressement – montaison au stade épiaison – floraison.

Sur orge d'hiver et de printemps: application du stade sortie dernière feuille au stade sortie des barbes.

AMM: 2100018

Composition: 250 g/L de tébuconazole

Formulation: Emulsion aqueuse (EW)



Fongicide céréales

MYSTIC® EW



PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

MYSTIC® EW se présente sous forme d'une émulsion aqueuse à disperser dans l'eau. La formulation de **MYSTIC® EW** permet un emploi aisé à des volumes de 100 à 400 litres d'eau par hectare. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Verser directement **MYSTIC® EW** dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, mettre l'agitation en mouvement et compléter le remplissage.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

MYSTIC® EW doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les manques et les surdosages. La qualité de pulvérisation et de couverture des parties végétales à protéger est un élément clé de l'efficacité.

MÉLANGES

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'équipement de protection individuel doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur porter :

Pendant le mélange/chargement : gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pendant l'application : si application avec tracteur avec cabine : combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ; gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine. Si application avec tracteur sans cabine : combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour le travailleur porter : gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

PREMIERS SECOURS

-En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.

-En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.

-En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

-En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Lors d'une pulvérisation par voie terrestre ou aérienne, un soin tout particulier doit être apporté afin d'éviter des dérives de pulvérisation en dehors de la zone ciblée, dans ou sur les étangs, les cours d'eau ou les fossés de drainage.

Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (anti-dérive) diminue le risque de dérive, mais n'empêche pas la dérive si les pulvérisations sont effectuées de manière incorrecte ou en conditions environnementales défavorables. C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée et s'il est bien réglé et de vérifier l'absence de dérive. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surfaces ou de distribution lors du remplissage de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitements. Pour assurer la SECURITE PERSONNELLE des MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement les précautions d'emploi de cette étiquette. **MYSTIC® EW** doit être uniquement utilisé en suivant les recommandations indiquées sur cette étiquette ou celles mentionnées dans les brochures techniques de Nufarm disponibles chez votre distributeur. Nufarm ne sera pas responsable des pertes et des dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ses recommandations. L'utilisateur assume tous les risques associés à un tel usage, non conforme à ses recommandations.

NETTOYAGE

Vidanger complètement le pulvérisateur et rincer immédiatement l'intérieur de la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve. Ensuite, vidanger complètement. Éliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.



Fongicide céréales

MYSTIC® EW

STOCKAGE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants, dans un local spécifique signalé, fermé à clé et aéré ou ventilé.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière AIVALOR (www.aidivalor.fr) ou autre service de collecte spécifique.



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



Attention

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501: Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréés.

Délai de réentrée: 48 heures

Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 à 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une longueur de 5 à 20 (voir tableau des usages).

Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.